

Sucrerie de Genappe : plusieurs décisions du Ministre Philippe Henry dessinent le futur réaménagement du site

23/02/2010

145 hectares, au coeur du Brabant Wallon, bientôt disponibles pour de très nombreux projets au service de la collectivité

Le dossier du site de l'ancienne sucrerie de Genappe offre de réelles opportunités de redéveloppement. Il concerne le plus grand des sites à réaménager du Brabant Wallon : 145 ha contigus au centre de Genappe.

Un dossier que Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité suit de très près. Dès le début de la législature, il a veillé au refinancement du projet. En effet, le Ministre Philippe Henry a confirmé, en décembre dernier, l'octroi d'une enveloppe complémentaire de 2.550.000 € pour une première phase de travaux qui risquait d'être remise en cause dans le contexte budgétaire difficile de fin 2009.

Sur le terrain, le dossier progresse de manière concrète, comme en témoignent les décisions prises par le Ministre à l'issue de la quatrième réunion du Comité d'accompagnement tenue ce vendredi 19 février.

La Sarsi, à qui la Région wallonne a délégué la maîtrise d'ouvrage de cette vaste opération, va dans les prochains mois réaliser une étude de faisabilité de mise en œuvre de la zone d'activité économique et de la zone d'habitat prévues sur le site.

Cette étude comportera un chapitre « développement durable », qui fixera précisément les options de réaménagement d'un éco-zoning et d'un éco-quartier, dans le cadre du futur plan communal d'aménagement (PCA).

Une seconde étude de faisabilité portera sur la création d'une toute nouvelle zone d'activité économique d'une quinzaine d'hectares.

Le rapport urbanistique et environnemental préalable à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) contiguë au site, également propriété de la Région, est en cours d'établissement. Dans les prochaines semaines, ce rapport sera soumis au Collège communal, à la CCATM, au Conseil communal, à enquête publique et enfin à l'approbation du Ministre.

Par ailleurs, le Ministre Philippe Henry a accepté plusieurs demandes ponctuelles.

Il a donné son accord de principe sur la cession au CPAS de la parcelle que ce dernier convoite pour y établir sa maison de repos et sa résidence-service, ce qui lui permet de désormais poursuivre l'étude de ce projet.

Il a marqué son accord sur la cession au Département de la Nature et des Forêts, sans contrepartie financière, des bassins de décantation destinés, suivant le plan de reconversion global, à devenir réserve naturelle domaniale vu son grand intérêt biologique, avec mise sur pied d'un Comité de gestion. Cette cession sera déjà effective dans les semaines qui suivent.

Enfin, le Ministre a marqué son accord sur l'occupation précaire par la Ville de Genappe d'un atelier en bon état subsistant sur le site.

L'ensemble des intervenants au Comité d'accompagnement, en particulier la Ville, le CPAS, le DNF, s'est montré satisfait à la fois de l'avancement des actions et des décisions prises.

Le Ministre Philippe Henry considère que le projet global de reconversion, multifonctionnel tel qu'envisagé, répond au mieux aux besoins en tirant parti des différents atouts que présente le site. Ceci correspond parfaitement à la politique qu'il entend mener sur les sites à réaménager (SAR). Il considère que l'aspect « développement durable » du projet doit être fortement accentué, aussi bien dans le périmètre de la sucrerie proprement dit que dans le périmètre de la ZACC contiguë.

Un quartier durable suppose aussi une mixité sociale, le Ministre compte donc sur une implication de la Société de logements « Notre maison » en ce qui concerne l'aspect social du logement.

La prochaine réunion du Comité a été fixée à brève échéance afin de suivre plus particulièrement l'établissement des plans d'affectation.

Pour tout renseignement presse : Eric Van Duyse, 0475/96.96.24